



Minergie News 2020

12 décembre 2019

Avec le soutien de



Adaptations du règlement des labels au 1.1.2020

(Version 2020.1)

Grandes lignes

Des changements dans 3 domaines différents :

- La protection du climat: la fin du mazout pour tous les bâtiments Minergie
- Allègements en matière de monitoring: tirer les leçons du terrain
- Nouveautés en matière d'optimisation énergétique: lancement de PERFORMANCE

Périodes de transition

- Comme d'habitude, une **période de transition de 12 mois** s'applique (les demandes de certification selon version 2019.1 du règlement seront acceptées jusqu'au 31.12.2020), qui peut être prolongée individuellement sur demande motivée à l'organisme de certification responsable.
- La période de transition concernant la régulation des systèmes de ventilation centralisés (chapitre 11.3) est prolongée de 12 mois jusqu'à fin 2020.

Rénovation sans énergies fossiles

Explications (extrait de l'interview d'Olivier Meile):

Déjà depuis 2017, les énergies fossiles ont disparu des nouveaux bâtiments Minergie, à l'exception de la couverture des besoins de pointe, du CCF et de la part de combustibles fossiles dans le CAD.

Pour les projets de rénovation Minergie, les énergies fossiles étaient encore admissibles. Elles représentent encore 15 % des demandes de certification pour des projets de rénovation Minergie.

Mais on sait que dans le cadre de l'accord international sur le climat, la Suisse s'est engagée à réduire les émissions de CO₂ à zéro d'ici 2050, avec des objectifs intermédiaires ambitieux qui seront probablement aussi reflétés dans la nouvelle loi sur le CO₂. Ce n'est donc plus pertinent, que ce soit économiquement ou écologiquement d'installer de nouveaux systèmes de chauffage fossiles en 2020 – même dans des bâtiments existants. C'est pourquoi les énergies fossiles disparaissent désormais totalement de Minergie – également pour des projets de rénovation.

Adaptation du règlement des labels: Chapitre 9.1, annexe F et annexe G de la réglementation des produits

Adaptation des modèles de rénovation Minergie

Explications :

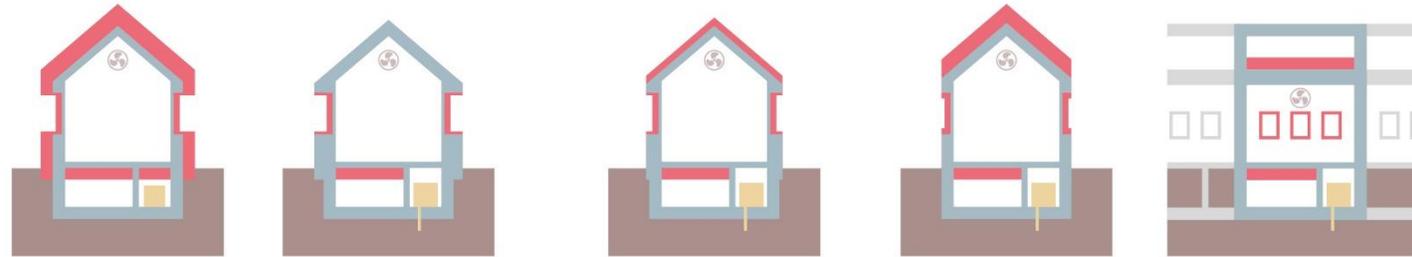
Les modèles de rénovation Minergie ont été introduits début 2017. Du fait que les énergies fossiles sont désormais exclues des rénovations Minergie et grâce aux premiers retours pratiques quant à l'utilisation de ces modèles, des adaptations sont également apportées à ceux-ci. Pour assurer l'éligibilité des modèles de rénovation Minergie à des programmes de subvention et leur reconnaissance dans le contexte d'une demande d'autorisation de construire, une rénovation réalisée selon un des modèles prévus atteindra dans 90% des cas l'indice Minergie (MKZ) et l'équivalent CECB d'une classe d'efficacité de l'enveloppe C et d'une classe d'efficacité énergétique globale B. Ce processus a été mené en coordination avec les offices cantonaux de l'énergie, l'association CECB et les bureaux d'études spécialisés.

Concrètement dans le système 4, pour le renouvellement d'air, la récupération de chaleur devient obligatoire, dans le système 5 la valeur U maximale pour les fenêtres passe de 0,8 à 1,0 W/m²K et dans le système 1 le recours aux énergies fossiles n'est plus possible. D'autres améliorations sont également apportées au niveau des représentations graphiques des différents systèmes ou l'intégration claire de la classe CECB d'efficacité énergétique globale.

Ajustements au Règlement sur les produits : Chapitre 16 et annexe F de la réglementation des produits

Les modèles d'un coup d'œil

Exigences minimales pour le label Minergie



Système 1

Système 2

Système 3

Système 4

Système 5

Enveloppe du bâtiment CECB	B	C	C	C	C
ou Valeurs U	Toit ≤ 0.17 Mur ext. ≤ 0.25 Fenêtre ≤ 1.0 Sol ≤ 0.25	Toit ≤ 0.30 Mur ext. ≤ 0.40 Fenêtre ≤ 1.0 Sol ≤ 0.25	Toit ≤ 0.25 Mur ext. ≤ 0.50 Fenêtre ≤ 1.0 Sol ≤ 0.25	Toit ≤ 0.17 Mur ext. ≤ 0.70 Fenêtre ≤ 1.0 Sol ≤ 0.25	Toit ≤ 0.17 Mur ext. ≤ 1.10 Fenêtre ≤ 1.0 Sol ≤ 0.25
Production de chaleur	Energies renouvelables (pompe à chaleur, chauffage à distance, bois ou énergie solaire)				
Renouvellement de l'air	Ventilation de base admise, la récupération de chaleur est recommandée			récup. de chaleur obligatoire	
Confort estival	Un justificatif pour la protection thermique estivale doit être fourni				
Electricité	PV recommandé	40% des mesures d'économie possibles ou instal. PV min. 5Wp par m ² SRE			
CECB Efficacité globale CECB	B	B	B	B	B

Les exigences détaillées sont définies dans le règlement Minergie : www.minergie.ch

Monitoring: allègement des exigences

Explications (extrait de l'interview de Olivier Meile): :

Nos exigences en matière de monitoring existent depuis 2017, avec un allègement pour les bâtiments Minergie A de moins de 2 000 m² apporté début 2019.

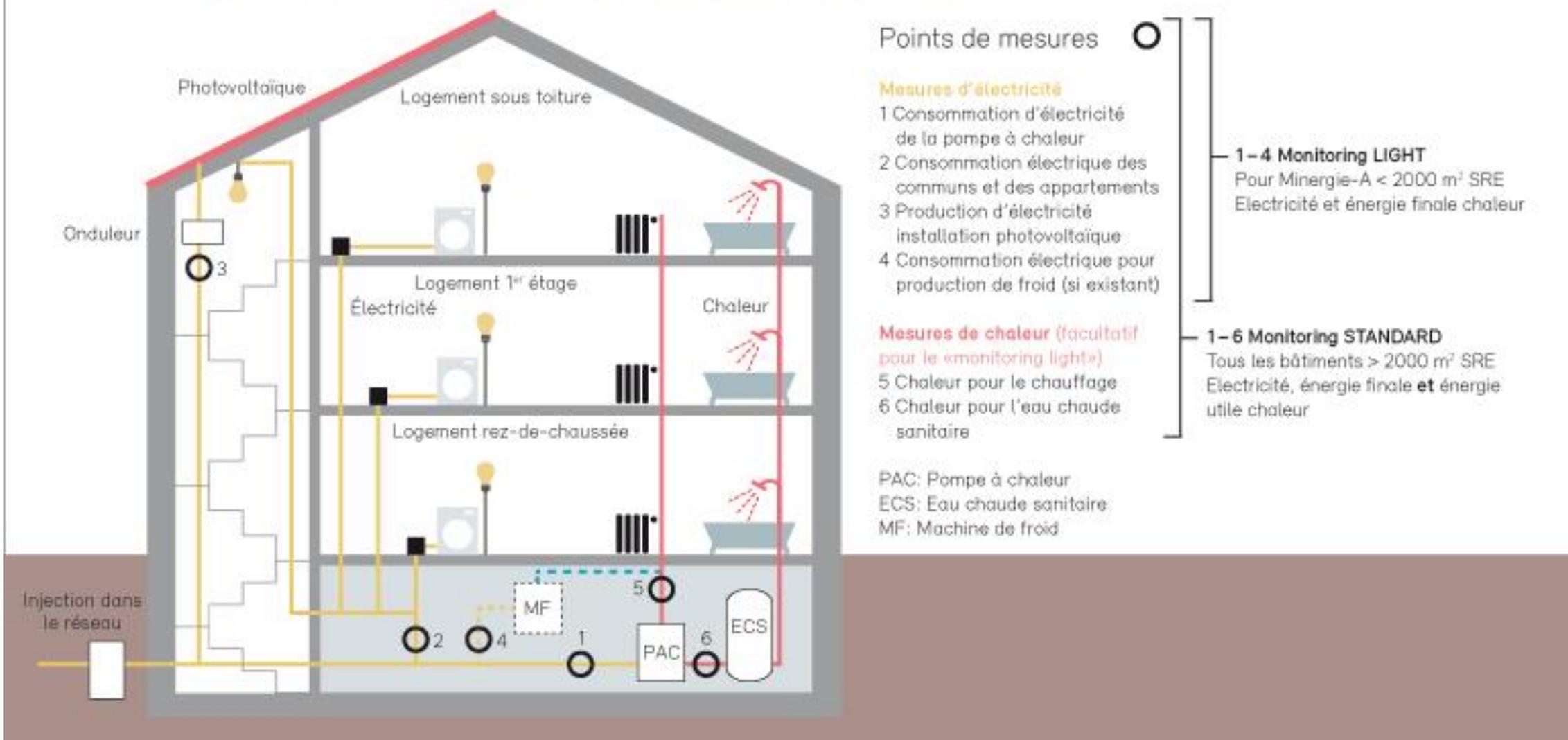
D'une manière générale, nos exigences ont fait leurs preuves en termes d'utilité et les coûts des installations de monitoring ne cessent de baisser. Nous avons toutefois constaté que la mesure de la consommation d'électricité par unité d'utilisation s'avère difficile. Qu'elles soient louées ou détenues par des copropriétés, la mesure et l'évaluation de ces données énergétiques sont difficiles pour des raisons de protection des données. En plus, nous constatons que la plus-value de ces données pour l'évaluation de la qualité énergétique du bâtiment est faible et que la sensibilisation des utilisateurs individuels peut être réalisée plus facilement par d'autres moyens. C'est pourquoi nous allégeons nos exigences de monitoring en supprimant la nécessité de mesurer les consommations d'électricité par appartement.

Ajustements au Règlement sur les produits :

Chapitre 15 et annexe E

	<2'000m ²	> 2'000m ²
Minergie et Minergie-P	Pas de monitoring	Energie finale et énergie utile
Minergie-A	Énergie finale seulement	Energie finale et énergie utile

Monitoring Minergie – les points de mesures dans l'habitat collectif



Optimisation et mise à jour

Justification :

Des adaptations ponctuelles sont encore apportées au règlement des labels afin d'en améliorer la lisibilité, d'assurer son actualité et d'en accroître la sécurité juridique:

- Actuellement l'**octroi du certificat définitif** nécessite l'implication du demandeur. De ce fait Minergie est parfois utilisé à mauvais escient comme moyen de pression pour faire valoir des intérêts qui n'ont rien à voir avec Minergie. Dans des cas justifiés, Minergie aura désormais le droit de remettre le certificat Minergie directement au maître d'ouvrage ou au propriétaire foncier.
- Les adaptations concernant la **protection thermique estivale** introduites en 2019 sont désormais bien établies. Pour une meilleure sécurité juridique et une précision des exigences, celles-ci sont désormais reprises telles quelles dans le règlement des labels.
- Les exigences concernant la production d'eau chaude et la production propre d'électricité (par ex. référence au regroupement dans le cadre de la consommation propre RCP) pour **les piscines couvertes et les patinoires**, sont précisées et légèrement modifiées sans augmentation des exigences. Les diverses références aux normes sont également mises à jour.

Ajustements du règlement des labels : Généralement marqués en bleu, voir en particulier le chapitre 2.5 et le chapitre 8 et l'annexe C.

MINERGIE®

**Lancement de
PERFORMANCE by Minergie + energo**

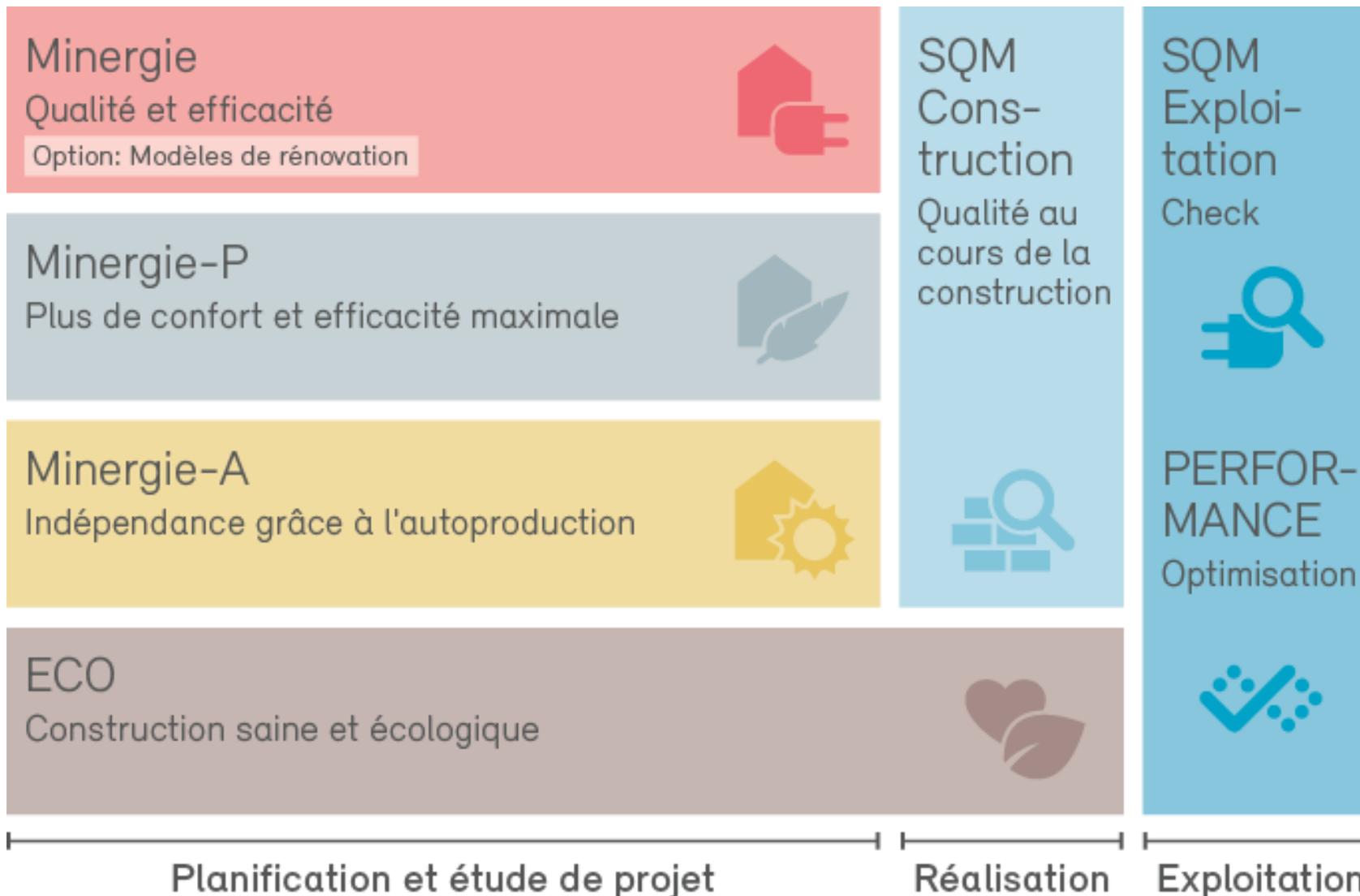
au 1er janvier 2020

Produit et application

Explications (extrait de l'interview de Olivier Meile): :

Nous introduisons, avec l'association energo, un nouveau produit qui s'appellera PERFORMANCE. Depuis 2017, nous proposons déjà SQM Exploitation. Le produit convient parfaitement à l'optimisation de petits bâtiments résidentiels simples en termes d'énergie et d'exploitation. L'association energo, quant à elle, aide ses clients à optimiser l'exploitation de leurs installations techniques et à réduire leurs coûts de fonctionnement. Les produits energo s'adressent d'abord aux bâtiments ayant des consommations énergétiques élevées. Le nouveau produit commun PERFORMANCE vise à assurer le confort et l'efficacité énergétique de bâtiments Minergie pendant la phase d'exploitation. Il comprend l'optimisation de l'exploitation par des professionnels du domaine et s'adresse en premier lieu aux propriétaires et exploitants de grands immeubles d'habitation ainsi que d'écoles et de bâtiments administratifs Minergie.

Nouvelle gamme de produits Minergie



Services et prix

PERFORMANCE est proposé en trois variantes

	Performance M	Performance L	Performance XL
Durée du projet	2 ans	2 ans	3 ans
Portée de l'optimisation	Chauffage, électricité, confort	Chauffage, électricité, confort	Chauffage, électricité, confort
Séance de lancement du projet	Oui	Oui	Oui
Ampleur du conseil	20 heures	27 heures	42 heures
Monitoring des données énergétiques	3 compteurs	5 compteurs	10 compteurs
Liste des mesures d'optimisation	Oui	Oui	Oui
Compte-rendu final	Rapport succinct	Oui	Oui
Jours de formation inclus	-	1	2
Emoluments	CHF 4'980	CHF 6'820	CHF 10'950

**Ajustements du produit complémentaire ECO
au 1er janvier 2020**

ECO 2020

Fusion des critères d'exclusion

- NA1.020 et NA1.030 sont rassemblés pour donner "biocides, y.c. produits de protection du bois à l'intérieur".
- NA2.030 "Matériaux contenant du plomb" est intégré dans NA2.020 et n'affecte que les composants exposés aux intempéries.

Lumière du jour: La nouvelle norme SN17037 est reconnue comme justificatif. Un facteur de lumière du jour de 70% peut être pris en compte si les exigences sont satisfaites.

NG6.010 "Oiseaux et verre" : Le cahier des charges sera complété et rebaptisé "Animal-friendly design".

Consolidation des contenus ECO: Toutes les informations sur les exigences (description, FAQ, justificatif) désormais regroupées en un seul document "Aide à l'application ECO« disponible sur la MOP.

MINERGIE®

Et encore...

Module «Monitoring» et banque de données énergétiques

- Les **exigences en matière de monitoring** sont allégées pour 2020 (voir slide 7).
- Un **module Minergie «Monitoring»** est en cours de développement en coopération avec l'industrie et sera lancé courant 2020.
- Une **banque de données énergétiques Minergie** est en cours de développement. Les valeurs de consommations énergétiques réelles des bâtiments Minergie pourront y être enregistrées et évaluées.
- Comme défini dans l'annexe C du règlement, Minergie développe ainsi une **offre de collecte et d'évaluation de données énergétiques** issues de monitoring aux propriétaires de bâtiments Minergie. Des évaluations statistiques et valeurs significatives de comparaison et de benchmarking seront mises à disposition du fournisseur des données dans le respect des exigences en matière de protection des données et des personnes. Ce service permettra de détecter des installations techniques défectueuses ou mal réglées.
- Une première version de la banque de données sera **mise en service fin 2020**. La transmission des données reste volontaire.

Location d'instruments de mesure de CO₂

Explications (extraits de minergie.ch)

Louez, pendant deux mois, un appareil de mesure de CO₂.

Via une application smartphone, avec un accès sécurisé, vous pouvez en permanence visualiser et interpréter vous-même vos mesure de CO₂, d'humidité et de température.

En outre nous vous proposons aussi une offre de conseil personnalisé.

Prix et conditions

- Location de l'appareil : CHF 57.00 pour 2 mois, frais de port de retour à Minergie inclus*
- Conseils : CHF 40.00 pour une évaluation et une brève documentation par e-mail

[Plus d'informations](#)



Nouveautés RiLuMi 2020

La directive sur l'étanchéité à l'air dans les constructions Minergie (RiLuMi, Version 2018.1) sera modifiée au 1er janvier 2020 :

- Le concept de mesure de l'étanchéité à l'air doit être soumis avec la demande de certification, au moins 4 semaines avant le début de la mesure.
- Adaptation à la norme DIN EN ISO 9972, 2018-12 en ce qui concerne l'incertitude de mesure globale et l'évaluation des données.
- Précision pour la définition des zones de mesure et des méthodes de mesure dans les bâtiments complexes.
- L'installation d'extraction de fumée et de chaleur ne doit plus être scellée temporairement
- Si les exigences d'étanchéité à l'air ne sont pas respectées plusieurs fois, des mesures doivent être effectuées dans d'autres zones.

MINERGIE®

Pour un avenir énergétique durable
et une meilleure qualité de vie



always the
best climate

